KPMG AUDIT EST
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association Construire

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2016
Association Construire
2, rue des Flandres
68100 Mulhouse
Ce rapport contient 11 pages
Référence : OF - DF

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695

KPMG AUDIT EST
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association Construire

Siège social : 2, rue des Flandres
68100 Mulhouse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Construire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente et le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux principaux postes d'actif et de passif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et de gestion de la Présidente et du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Mulhouse, le 19 mai 2017

KPMG Audit Est S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

PASSIF

ACTIF		31-12-2016	31-12-2015
ACTIF IMMOBILISE			
Progiciels :	10 045,00		
- Amortissements :	-10 045,00	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immo. incorporelles :	7 798,75		
- Amortissements :	0,00	7 798,75	0,00
Matériel et outillage :	149 755,28		
- Amortissements :	-124 603,22	25 152,06	32 059,04
Matériel de transport :	209 808,25		
- Amortissements :	-189 948,49	19 859,76	33 224,96
Mat. mob. bureau & info. :	32 115,55		
- Amortissements :	-30 261,70	1 853,85	3 367,91
Titres et parts sociales :	75 040,25		
- Provisions :	0,00	75 040,25	44 803,25
Comptes à terme CCM :		300 000,00	299 401,27
Cautionnements :		2 637,36	2 637,36
Prêts au personnel :		2 850,00	200,00
ACTIF IMMOBILISE (I) :		**435 192,03**	**415 693,79**
ACTIF CIRCULANT			
Créances et comptes rattachés			
Clients :		214 660,38	213 599,81
Clients douteux :		2 025,73	1 742,23
- Provisions pour créances douteuses :		-1 690,28	-1 454,07
Clients - Factures à établir :		2 589,60	3 203,20
Etat - Subventions à recevoir :		22 420,37	24 642,85
Etat - TVA sur factures non parvenues :		849,94	961,32
Etat - Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi :		199 686,00	142 393,00
Autres créances :		14 738,43	6 288,03
Disponibilités			
Crédit Mutuel - Compte de dépôt :		111 175,32	170 580,51
Crédit Mutuel - Effets à l'encaissement :		34 131,00	35 678,40
Crédit Mutuel - Comptes-courants :		69 730,57	48 778,45
Crédit coopératif :		0,00	133,08
ACTIF CIRCULANT (II) :		**670 317,06**	**646 546,81**
Comptes de régularisation (III)			
Charges constatées d'avance :		**2 485,61**	**2 635,13**
TOTAL DE L'ACTIF (I)+(II)+(III) :		**1 107 994,70**	**1 064 875,73**

	31-12-2016	31-12-2015
FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES		
Réserve pour projet associatif :	91 469,41	91 469,41
Réserve pour fonds de roulement :	91 469,41	91 469,41
Réserve pour risques d'emploi :	121 012,50	121 012,50
Réserve pour investissement :	43 029,70	43 029,70
Excédents cumulés reportés :	218 383,78	161 075,94
Subventions d'investissement sans droit de reprise affectées à des biens renouvelables par l'association		
Subvention d'investissement - Etat :	131 123,70	127 921,70
Subvention d'investissement - Département du Haut-Rhin :	10 744,00	10 744,00
Subvention d'investissement - Fondation Vinci :	20 000,00	20 000,00
Subvention d'investissement - Région Alsace :	32 946,00	32 946,00
Subvention d'investissement - CARSAT :	3 115,82	0,00
EXCEDENT ou DEFICIT :	*39 106,27*	*57 307,84*
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour indemnités de rupture contrat de travail :	6 552,56	6 600,00
Provisions pour indemnités de fin de carrière :	42 846,00	40 054,00
FONDS PROPRES & ASSIMILES (I) :	**851 799,15**	**803 630,50**
DETTES ET ASSIMILEES		
Dettes de fonctionnement		
Fournisseurs et comptes rattachés :	12 526,21	11 205,80
Fournisseurs - Factures non parvenues :	5 099,62	5 767,87
Dettes relatives au personnel :	176 945,75	184 584,34
Etat - Dettes fiscales :	58 694,58	58 125,87
Etat - TVA sur factures à établir :	2 665,14	1 083,85
Autres dettes :	0,00	216,00
DETTES ET ASSIMILEES (II) :	**255 931,30**	**260 983,73**
Comptes de régularisation (III)		
Produits constatés d'avance :	**264,25**	**261,50**
TOTAL DU PASSIF (I) + (II) + (III) :	**1 107 994,70**	**1 064 875,73**

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTATS 2016

CHARGES	2016	2015	PRODUITS	2016	2015
Achats :	105 946,33	107 983,69	Prestations de service :	1 188 489,89	1 212 349,76
Services extérieurs :	119 997,71	121 674,32			
Impôts et taxes :	29 741,61	29 525,34	Subventions d'exploitation :	373 484,74	362 296,20
Rémunération du personnel					
. Salaires bruts :	1 037 523,67	1 011 863,69			
. Charges sociales :	307 773,80	289 180,35			
. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	-57 293,00	-57 212,00	Reprises sur provisions :	6 610,79	553,79
Dotations aux amortissements :	31 979,91	42 366,34	Aides à la formation (OPCA) :	29 712,89	11 982,09
Dotations aux provisions :	9 591,56	14 601,40	Transferts de charges d'exploitation :	5 657,14	8 471,81
Charges diverses de gestion courante :	42,41	108,40	Produits divers de gestion courante :	201,95	140,03
CHARGES DE FONCTIONNEMENT :	**1 585 304,00**	**1 560 091,53**	**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT :**	**1 604 157,40**	**1 595 793,68**
Dotations aux provisions :	0,00	0,00	Reprises sur provisions :	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées :	0,00	0,00	Intérêts et produits assimilés :	20 288,87	19 746,69
CHARGES FINANCIERES :	**0,00**	**0,00**	**PRODUITS FINANCIERS :**	**20 288,87**	**19 746,69**
Charges excep./ opérations de gestion :	36,00	34,00	Produits excep. /opérations de gestion :	0,00	0,00
Charges excep./ opérations en capital :	0,00	0,00	Produits excep. /opérations en capital :	0,00	1 893,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	**36,00**	**34,00**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS :**	**0,00**	**1 893,00**
Impôts sur les sociétés :	0,00	0,00			
Excédent :	***39 106,27***	***57 307,84***	***Déficit :***		
TOTAUX :	**1 624 446,27**	**1 617 433,37**	**TOTAUX :**	**1 624 446,27**	**1 617 433,37**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Bénévolat	**17 160,00**	**17 160,00**	**Personnel bénévole**	**17 160,00**	**17 160,00**

ANNEXE

construire est une association agréée « entreprise d'insertion par l'économique » depuis le 19 mai 1994 par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace (Direccte Alsace), Unité départementale du Haut-Rhin (UD 68) et, à ce titre, est autorisée à embaucher des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au total de 1 107 994,70 € et le compte de fonctionnement et de résultats de l'exercice se soldant par un bénéfice de 39 106,27 € ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général de l'Autorité des normes comptables (ANC) et, pour les particularités du secteur associatif, conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC.

La durée de l'exercice est de 12 mois couvrant l'année civile.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2) Règles et méthodes générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

3) Immobilisations incorporelles et corporelles

Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Les durées d'amortissements appliqués sont les suivants :

- progiciels :	1 an
- installations techniques, matériel et outillage :	de 1 an à 10 ans
- matériel de transport :	de 1 an à 4 ans
- matériel de bureau :	de 3 ans à 10 ans
- mobilier de bureau :	10 ans

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur leur durée probable d'utilisation appréciée à la date de leur achat.

4) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) Règles et méthodes spécifiques au secteur associatif

- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au compte :
• Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association
(compte 1026 du plan comptable des associations)
Elles sont affectées à des biens dont le renouvellement devra être financé par l'association. Ces subventions sont maintenues au passif dans les fonds associatifs et ne sont pas reprises au compte de résultats au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations concernées, en application des normes comptables des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC).

- Valorisation du bénévolat

Le temps passé par la présidente, le trésorier et le trésorier adjoint de l'association aux fonctions de direction et de gestion financière a été valorisé sur la base mensuelle suivante :

présidente :	100 heures par an x 33,00 € =	3 300,00 €
trésorier :	360 heures par an x 33,00 € =	11 880,00 €
trésorier adjoint :	60 heures par an x 33,00 € =	1 980,00 €
soit un total annuel de :		17 160,00 €

Ces **contributions volontaires** sont effectuées **à titre gratuit** et ne sont à l'origine d'aucun flux financier pour l'association, ces apports en temps ne donnant lieu à aucune rémunération de la part de l'association.
Aucune rétribution de quelque nature que ce soit n'est allouée aux bénévoles.

6) Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés en application du règlement sur les passifs n° 2000-06.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à 49 398,56 € constituées par une provision pour indemnités de rupture de contrat de travail et par la provision pour indemnités de fin de carrière, dont 2 792,00 € dotés au titre de l'exercice 2016, provision estimée en application des règles décrites ci-après :

- méthode retenue = méthode prospective,
- intégration des charges sociales patronales = de 30 % à 50 % suivant les catégories salariales,
- taux de progression des salaires = estimation de l'inflation et de l'évolution du salaire minimum professionnel = 1,50 %,
- taux d'actualisation utilisé = 0,6800 % (taux des obligations à terme de l'Etat à 10 ans),
- taux de rotation du personnel = 5,00 %,
- âge de départ à la retraite = 65 ans

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision au bilan.

La provision pour indemnités de fin de carrière, fiscalement non déductible, fait l'objet d'une réintégration en vue de la détermination du résultat passible de l'impôt.

Aucune provision n'est constatée au titre des médailles du travail, en l'absence d'engagements prévus par la réglementation applicable.

Aucun risque environnemental ou assimilé n'est connu.

7) Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif, qui soit de nature à modifier les comptes de 2016 ou à faire l'objet d'une mention dans l'annexe, n'est intervenu depuis la date de clôture au 31 décembre 2016.

8) Engagements hors bilan

Néant.

9) Informations complémentaires

Informations relatives à la cotisation annuelle des membres

La cotisation annuelle des membres de l'association, d'un montant de 10,00 €, a été versée en 2016 par 14 personnes pour un montant total de 140,00 €.

Informations concernant le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Conformément aux recommandations de l'autorité des normes comptables (ANC), le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Son montant au 31 décembre 2016 s'élève à 57 293,00 €.
Compte tenu des déficits antérieurs, le CICE est matérialisé par une créance sur l'état de 199 686,00 € à notre bilan 2016. Il sera utilisé afin de financer des investissements, notre besoin en fonds de roulement, ainsi que des embauches.

Informations concernant les honoraires du commissaire aux comptes

Dans les comptes 2016, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 3 600,00 € HT correspondant à la mission de contrôle des comptes 2016 selon lettre de mission contractuelle.

Informations relatives aux effets de commerce clients remis à l'encaissement avant le 31 décembre 2016 et crédités en 2017 :

- Un effet de 301,20 € à échéance au 15 janvier 2017.
- Un effet de 33 829,80 € à échéance au 15 janvier 2017.

pour un total de 34 131,00 €.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2016

Tableau des mouvements des immobilisations au 31 décembre 2016

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	10 045,00 €	0,00 €	0,00 €	10 045,00 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	7 798,75 €	0,00 €	7 798,75 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	139 561,61 €	10 193,67 €	0,00 €	149 755,28 €
. Matériel de transport :	209 808,25 €	0,00 €	0,00 €	209 808,25 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique :	32 115,55 €	0,00 €	0,00 €	32 115,55 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières				
. Titres Crédit Coopératif Parts A :	15,25 €	0,00 €	0,00 €	15,25 €
. Titres Crédit Coopératif Parts B :	24 644,00 €	366,00 €	0,00 €	25 010,00 €
. Titres CCM Parts A :	15,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €
. Titres CCM Parts B :	20 129,00 €	29 871,00 €	0,00 €	50 000,00 €
. Comptes à terme CCM :	299 401,27 €	312 804,32 €	312 205,59 €	300 000,00 €
. Cautionnements :	2 637,36 €	0,00 €	0,00 €	2 637,36 €
. Prêts au personnel :	200,00 €	6 070,00 €	3 420,00 €	2 850,00 €
Total général :	738 572,29 €	367 103,74 €	315 625,59 €	790 050,44 €

Tableau des mouvements des amortissements au 31 décembre 2016

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	10 045,00 €	0,00 €	0,00 €	10 045,00 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	107 502,57 €	17 100,65 €	0,00 €	124 603,22 €
. Matériel de transport :	176 583,29 €	13 365,20 €	0,00 €	189 948,49 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique :	28 747,64 €	1 514,06 €	0,00 €	30 261,70 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général :	322 878,50 €	31 979,91 €	0,00 €	354 858,41 €

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

Tableau des mouvements des provisions au 31 décembre 2016

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour dépréciation				
. Provision pour créances douteuses :	1 454,07 €	247,00 €	10,79 €	1 690,28 €
. Provision immobilisations financières :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour charges				
. Prov. pour indemnités de rupture de contrat :	6 600,00 €	6 552,56 €	6 600,00 €	6 552,56 €
. Provision pour indemnités de fin de carrière :	40 054,00 €	2 792,00 €	0,00 €	42 846,00 €
Total général :	48 108,07 €	9 591,56 €	6 610,79 €	51 088,84 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

Produits d'exploitation	
. Clients :	264,25 €

CHARGES A PAYER AU 31 DECEMBRE 2016

Fournisseurs - factures non parvenues :	
. Carburant :	141,05 €
. Electricité :	231,18 €
. Charges locatives :	247,79 €
. Honoraires :	4 320,00 €
. Téléphone :	159,60 €
Personnel - charges à payer :	
. Provisions pour congés payés :	66 823,26 €
Organismes sociaux - charges à payer :	
. Participation à la formation professionnelle continue :	19 733,13 €
. Participation à l'effort de construction :	4 658,55 €
. Charges sur provisions pour congés payés :	23 107,32 €
au 31 décembre 2016 :	119 421,88 €

PRODUITS A RECEVOIR AU 31 DECEMBRE 2016

. Clients - factures à établir :	2 589,60 €
. OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) - factures à établir :	8 337,77 €
. Etat - Subventions à recevoir :	22 420,37 €
au 31 décembre 2016 :	33 347,74 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES 2016

. Majoration d'insuffisance de versement URSSAF :	36,00 €
au 31 décembre 2016 :	36,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2016

NÉANT	
au 31 décembre 2016 :	0,00 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
. Créances rattachées à des participations	0,00 €		
. Prêts	2 850,00 €	2 850,00 €	
. Autres immobilisations financières	377 677,61 €		377 677,61 €
De l'actif circulant			
. Clients douteux ou litigieux	2 025,73 €	1 643,12 €	382,61 €
. Autres créances clients	217 249,98 €	217 249,98 €	
. Personnel et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €	
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 854,99 €	10 854,99 €	
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices (CICE)	199 686,00 €	33 129,00 €	166 557,00 €
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	4 385,38 €	4 385,38 €	
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Divers	22 420,37 €	22 420,37 €	
. Débiteurs divers	348,00 €	348,00 €	
. Charges constatées d'avance	2 485,61 €	2 485,61 €	
Totaux :	839 983,67 €	295 366,45 €	544 617,22 €

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit à 1 an maximum à l'origine	0,00 €	0,00 €		
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit à plus d'un an à l'origine	0,00 €	0,00 €		
Emprunts et dettes financières diverses	0,00 €	0,00 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 625,83 €	17 625,83 €		
Personnel et comptes rattachés	78 804,89 €	78 804,89 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 140,86 €	98 140,86 €		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	60 969,72 €	60 969,72 €		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	0,00 €	0,00 €		
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts et taxes	390,00 €	390,00 €		
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes	0,00 €	0,00 €		
Produits constatés d'avance	264,25 €	264,25 €		
Totaux :	256 195,55 €	256 195,55 €		

INFORMATIONS SOCIALES : EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2016

	Femmes	Hommes	Total
Encadrants :	3	5	8
Administratifs :	1	1	2
Production :	7	4	11
Insertion :	24	10	34
au 31 décembre 2016 :	35	20	55

INFORMATIONS SOCIALES : REMUNERATIONS ET AVANTAGE EN NATURE

Salaires annuels bruts cumulés des trois personnes les mieux rémunérées :	126 773,00 €
Avantage en nature :	néant

KPMG AUDIT EST
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association Construire

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2016
Association Construire
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 2 pages
Référence : OF - DF

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695

KPMG AUDIT EST
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association Construire

Siège social : 2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Mulhouse, le 19 mai 2017

KPMG Audit Est S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695